Val d'Erdre Auxence

Demande de subvention communale 2024

Nom de l'association : .....

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le : .....

Mairie de VAL D'ERDRE-AUXENCE
1, place de la Mairie
Le Louroux-Béconnais
49370 VAL D'ERDRE-AUXENCE

02 41 77 41 87
secretariat@val-erdre-auxence.fr
www.val-erdre-auxence.fr
@valerdreauxence

Les subventions aux associations permettent d'apporter un soutien financier aux activités d'intérêt général qu'elles mettent en place. Ce sont les associations qui lancent, définissent et mettent en œuvre les actions, projets ou activités. Une subvention n'est jamais attribuée spontanément. Il appartient donc à l'association, et à elle seule, d'en faire la demande sur présentation d'un dossier. **Conformément à la loi du 1er juillet 1901, seules les associations déclarées peuvent obtenir une subvention.**

Les demandes de subventions sont à retourner par mail à communication@val-erdre-auxence.fr avant le 31 décembre 2023. Toute demande incomplète ou reçue hors délai ne sera pas prise en compte.

Après examen du dossier, la collectivité peut ou non accorder la subvention : **il n'y a aucun droit à la subvention**. Le renouvellement de la subvention n'est par ailleurs jamais automatique. Une subvention peut donc être refusée après avoir été accordée l'année précédente.

En cas de difficulté, l'élu référent est Frédéric PETITEAU, Adjoint à la commission sports, loisirs, culture : f.petiteau@val-erdre-auxence.fr ou 06 75 66 45 35

Les pièces justificatives à fournir

En parallèle du présent dossier, qui doit être dûment complété et signé, les associations doivent fournir un certain nombre de pièces justificatives obligatoires. Si le dossier est incomplet ou si des pièces sont manquantes, votre demande ne pourra être traitée. Veillez donc à vérifier que vous disposez de tous les éléments nécessaires avant de faire parvenir votre demande en mairie.

- ☐ Budget prévisionnel
- ☐ Compte de résultat
- ☐ Copie des soldes bancaires à la clôture du dernier exercice
- ☐ Livret
- ☐ Relevé d'identité bancaire (RIB)
- ☐ Numéro de SIRET *Obligatoire. Si besoin, la demande peut-être réalisée en ligne sur lecompteasso.associations.gouv.fr*

L'association

Identité de l'association

Nom de l'association : .....

Coordonnées de l'association *(adresse postale)* : .....

.....

.....

Votre demande concerne *(cocher la case)* :
- ☐ Commune déléguée du Louroux-Béconnais
- ☐ Commune déléguée de La Cornuaille
- ☐ Commune déléguée de Villemoisan
- ☐ Commune de Val d'Erdre-Auxence *(pour les associations créées depuis le 1er janvier 2017)*

Courriel : .....

Site internet : .....

Numéro de SIRET *(obligatoire)* : .....

Le bureau

Président : Nom et prénom : ..... Téléphone : .....

Courriel : .....

Trésorier : Nom et prénom : ..... Téléphone : .....

Courriel : .....

Secrétaire : Nom et prénom : ..... Téléphone : .....

Courriel : .....

Personne à contacter pour toute information complémentaire sur les présents documents : .....

.....

Les licenciés

Pour les associations communales :

- Nombre de licenciés de Val d'Erdre-Auxence : .....
  - Nombre de licenciés de la commune déléguée du Louroux-Béconnais : .....
  - Nombre de licenciés de la commune déléguée de La Cornuaille : .....
  - Nombre de licenciés de la commune déléguée de Villemoisan : .....
- Nombre de dirigeants : .....
- Nombre d'adhérents : .....

Pour les associations intercommunales :

- Nombre de licenciés de Val d'Erdre-Auxence : .....
- Nombre de licenciés ou d'adhérents hors commune : .....
  - Nom des communes : .....

    .....

    .....

L'association reçoit-elle des avantages accordés en nature ?

Mise à disposition de personnel *(entretien des salles et terrains)* : ○ Oui ○ Non

Mise à disposition de locaux : ○ Oui ○ Non

Mise à disposition de matériel : ○ Oui ○ Non

Mise à disposition autre *(eau, électricité...)* : ○ Oui ○ Non

Motivation écrite de la demande de subvention

Manifestations réalisées en 2023

Projets et motivations pour l'année 2024

Au titre de l'année 2024, l'association sollicite une subvention communale de ..... €

À ..... Le .....

Signature :

État financier

DÉPENSES	Résultats de l'exercice écoulé 2023	Budget prévisionnel exercice 2024
60 - Achats	**..... €**	**..... €**
Matières et fournitures	..... €	..... €
Autres fournitures	..... €	..... €
.....	..... €	..... €
61 - Services extérieurs	**..... €**	**..... €**
Locations	..... €	..... €
Entretien et réparation	..... €	..... €
Assurance	..... €	..... €
Documentation	..... €	..... €
.....	..... €	..... €
62 - Autres services extérieurs	**..... €**	**..... €**
Rémunérations intermédiaires et honoraires	..... €	..... €
Publicité, communication	..... €	..... €
Déplacements, missions	..... €	..... €
Frais administratifs, services bancaires	..... €	..... €
.....	..... €	..... €
63 - Impôts et taxes	**..... €**	**..... €**
Impôts et taxes sur rémunération	..... €	..... €
Autres impôts et taxes	..... €	..... €

DÉPENSES	Résultats de l'exercice écoulé 2023	Budget prévisionnel exercice 2024
64 - Charges de personnel	**..... €**	**..... €**
Rémunération du personnel	..... €	..... €
Charges sociales	..... €	..... €
Autres charges de personnel	..... €	..... €
65 - Autres charges de gestion courante	**..... €**	**..... €**
SACEM	..... €	..... €
.....	..... €	..... €
66 - Charges financières	**..... €**	**..... €**
67 - Charges exceptionnelles	**..... €**	**..... €**

TOTAL DES DÉPENSES

Résultats de l'exercice écoulé 2023	Budget prévisionnel exercice 2024
..... €	**..... €**

RECETTES	Résultats de l'exercice écoulé 2023	Budget prévisionnel exercice 2024
70 - Ventes	**..... €**	**..... €**
Prestations de services	..... €	..... €
Vente de marchandises	..... €	..... €
.....	..... €	..... €
74 - Subventions d'exploitation	**..... €**	**..... €**
Commune de Val d'Erdre-Auxence	..... €	..... €
Autres subventions	..... €	..... €
.....	..... €	..... €
.....	..... €	..... €
.....	..... €	..... €

RECETTES	Résultats de l'exercice écoulé 2023	Budget prévisionnel exercice 2024
75 - Autres produits de gestion courante	**..... €**	**..... €**
Cotisations	..... €	..... €
Contributions volontaires	..... €	..... €
Dons	..... €	..... €
76 - Produits financiers	**..... €**	**..... €**
77 - Produits exceptionnels	**..... €**	**..... €**

TOTAL DES RECETTES

Résultats de l'exercice écoulé 2023	Budget prévisionnel exercice 2024
..... €	**..... €**

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

Bénéfices (+)	Déficit (-)
..... €	**..... €**

Nous soussignés, Président et Trésorier, certifions que ces résultats financiers sont conformes à nos livres de comptes ainsi qu'aux pièces justificatives qui y sont annexées.

À ..... Le .....

Signatures :

Les étapes de la demande de subvention communale

Étape 1 - Dépôt de la demande de subvention par l'association

Il appartient à l'association de déposer une demande de subvention auprès de la commune de Val d'Erdre-Auxence. Cette demande doit comprendre le présent dossier, dûment complété et signé, accompagné de toutes les pièces justificatives obligatoires. La demande de subvention doit être envoyée avant la date butoir (indiquée en page 2 de ce dossier), par mail à l'adresse suivante : communication@val-erdre-auxence.fr En cas de difficulté, il est également possible de déposer un dossier papier auprès des mairies déléguées.

Étape 2 - Instruction de la demande de subvention

La commission sports, loisirs, culture étudie chaque demande de subvention et examine l'opportunité des projets par rapport à ses orientations et priorités.
Si le dossier est insuffisamment explicite, l'association pourra être sollicitée pour fournir des éléments complémentaires. En l'absence de réponse, l'association sera considérée comme renonçant à sa demande.
Après étude des dossiers, la commission sports, loisirs, culture décidera de donner une suite favorable ou non aux différentes demandes et définira le montant des subventions pour chaque association, dans le respect du budget défini en amont.

Étape 3 - Décision et vote du Conseil Municipal

En début d'année, l'adjoint à la commission sports, loisirs, culture présentera ensuite au Conseil Municipal les subventions que la commission souhaite attribuer et les associations qui ne bénéficieront pas de subvention au titre de l'année en cours.
Le Conseil Municipal procède alors à un vote qui, s'il est favorable, entraînera le versement des subventions.
Par la suite, chaque association recevra un courrier lui indiquant la décision du Conseil Municipal.
Les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal sont affichés ou mis à la disposition du public dans les mairies déléguées et publiés sur le site internet de la commune www.val-erdre-auxence.fr/listes/les-publications/

Étape 4 - Versement de la subvention

Après le vote du Conseil Municipal et la transmission au service du contrôle de légalité de la Préfecture, le versement de la subvention est effectuée par la Trésorerie du Lion d'Angers sur la base d'un mandat établi par la commune de Val d'Erdre-Auxence.
Le versement est effectué en milieu d'année par virement sur le compte bancaire désigné par l'association au moment du dépôt de sa demande. Le numéro SIRET est nécessaire pour procéder au versement.